

## Charte documentaire 2015 Politique d'enrichissement des collections (version synthétique)

L'actualisation de la charte documentaire de la BnF est inscrite dans le Contrat de performance 2014-2016 au titre de l'objectif « Garantir l'accès aux collections de la Bibliothèque, aujourd'hui et demain ».

Outre la prise en compte des évolutions de la décennie 2005-2015 et la mise à jour des données de la *Charte documentaire des acquisitions* de 2005, elle vise à expliciter les priorités de développement des collections et à clarifier les critères de sélection des acquisitions, tant courantes que patrimoniales et spécialisées.

Cette charte nouvelle a été co-rédigée par l'ensemble des personnels scientifiques en charge de collections dans l'Établissement, soit une centaine de personnes. Dans sa version intégrale consultable en ligne, elle compte 215 pages<sup>1</sup>. La version proposée ici est une version synthétique.

Les principales évolutions de la charte documentaire de 2015 sont les suivantes :

- la charte articule, en un seul document, le dépôt légal, les acquisitions (courantes, spécialisées et patrimoniales) et les autres modes d'entrées ;
- la politique documentaire de la BnF est présentée non plus par départements, mais par grands domaines thématiques, ce qui donne une lisibilité non plus institutionnelle mais disciplinaire des enrichissements des collections de la BnF et en renforce la dimension interdisciplinaire ; par ailleurs, les partages documentaires entre départements ont été remis à plat et clarifiés dans les fiches domaines ;
- le numérique, encore peu abordé dans la charte de 2005, est désormais présent tant dans ses enjeux globaux que, pour chaque domaine, dans son articulation avec les enrichissements des collections physiques.

La charte documentaire est composée de la manière suivante :

- un rappel bref et général du contexte où s'exerce cette politique documentaire ;
- une synthèse sur les évolutions majeures de la dernière décennie et sur les perspectives à moyen terme ;
- un texte général sur la politique des entrées patrimoniales et spécialisées ;
- un ensemble de fiches-domaines présentant les grands axes de développement des collections et de fiches supports pour certaines catégories de documents (par exemple, les manuscrits, les documents audiovisuels, ...).

---

<sup>1</sup> [http://www.bnf.fr/documents/charte\\_doc\\_integrale.pdf](http://www.bnf.fr/documents/charte_doc_integrale.pdf).

## 1. Bref rappel du contexte

### a. Les missions de la Bibliothèque nationale de France

Le décret du 3 janvier 1994 portant création de la Bibliothèque nationale de France stipule qu'elle doit « cataloguer, conserver et enrichir dans tous les champs de la connaissance, le patrimoine national dont elle a la garde, en particulier le patrimoine de langue française ou relatif à la civilisation française ». À ce titre, elle « gère le dépôt légal, dont elle est dépositaire, dans les conditions prévues par la loi de 1992, ... rassemble et catalogue des collections françaises et étrangères d'imprimés, de manuscrits, de monnaies et médailles, d'estampes et photographies, de cartes et plans, de musique, de chorégraphies, de documents sonores, audiovisuels et informatiques ». Elle a également pour mission d'assurer l'accès du plus grand nombre à ses collections et coopère avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français et étrangers, notamment dans le cadre des réseaux documentaires.

### b. Les grands principes documentaires

- **L'encyclopédisme**

L'encyclopédisme a présidé aux enrichissements de la Bibliothèque dès son origine jusqu'aux années vingt, et a été remis à l'honneur, après une longue éclipse, dans le cadre du projet de Bibliothèque nationale de France. Néanmoins, partant d'un constat d'usages parfois très modestes de certains domaines disciplinaires, doublé de contraintes budgétaires, il est désormais nécessaire d'évoquer davantage un encyclopédisme raisonné permettant de continuer de représenter tous les champs du savoir tout en tenant compte des usages par les publics et du développement d'une politique nationale d'accès à l'information scientifique et technique.

- **La France, objet d'étude privilégié**

Comme toute bibliothèque nationale, la Bibliothèque nationale de France doit exercer pleinement sa responsabilité sur les collections françaises, à travers la collecte, le signalement, la conservation et la communication des documents publiés, imprimés et importés sur le territoire français. Elle met donc le domaine français au cœur de ses acquisitions. Par extension, la Bibliothèque nationale de France accorde une grande importance aux acquisitions francophones.

- **L'ouverture sur le monde**

Si la première responsabilité de la Bibliothèque nationale de France est d'être consacrée au patrimoine français, elle a de tous temps regroupé des collections venues d'autres horizons. Par tradition, elle témoigne d'une politique volontariste qui consiste à affirmer la place de langues, de littératures et de cultures qui ne sont pas dominantes pour diversifier les approches dans un paysage intellectuel rééquilibré. Elle permet aussi d'assurer la fonction de bibliothèque de recherche de l'établissement en apportant à ses utilisateurs les résultats des travaux menés à l'étranger.

- **La dimension temporelle**

Les collections de la Bibliothèque nationale de France couvrent un très large champ temporel. La complétude des fonds existants par des acquisitions rétrospectives a été régulièrement réaffirmée comme une priorité, pour les documents qui ont échappé au dépôt légal ou l'enrichissement des fonds spécialisés. Cette politique peut revêtir une forme spectaculaire à l'occasion d'acquisitions remarquables, mais elle est tout aussi légitime quand il s'agit d'acheter des fascicules manquants d'une revue. Sur le versant contemporain, la Bibliothèque nationale de France doit à ses publics d'être en prise sur son époque et son environnement.

- **L'ambition de servir de plus larges publics**

La Bibliothèque nationale de France est traditionnellement une bibliothèque patrimoniale et une bibliothèque de recherche. Ses publics les plus naturels sont donc les chercheurs, les étudiants avancés dans leur cursus, les professionnels de secteurs diversifiés, ainsi que les lecteurs étrangers venant chercher à la Bibliothèque les documents qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Mais son ouverture à d'autres publics, voulue dès le projet initial de la Bibliothèque nationale de France en 1994, s'est confirmée au fil du temps et se concrétise notamment par une politique d'acquisition plus attentive aux besoins des publics non académiques.

- **La complémentarité avec l'environnement documentaire**

Le dispositif des pôles associés, établi au moment de la création du nouvel établissement et qui assurait un partage des responsabilités sur des secteurs précis d'acquisitions avec des bibliothèques partenaires, a été peu à peu réorienté vers le signalement des collections et la numérisation partagée. Dans le cas particulier du dépôt légal numérique, les bibliothèques partenaires contribuent aussi à la sélection des sites collectés et donnent progressivement accès aux archives de l'internet. Néanmoins, les évolutions majeures du contexte (la généralisation de la documentation électronique dans le monde académique, la numérisation massive de nombreuses collections, la mondialisation de la production éditoriale et des systèmes d'information, la facilité à se rendre dans des bibliothèques étrangères) rendent toujours plus nécessaire de tenir compte de l'offre des autres bibliothèques et de se concerter avec elles dans la définition de la politique documentaire.

- **La transition vers le numérique**

Comme elle l'a fait par le passé au moment de l'émergence des différents médias, la Bibliothèque nationale de France veille à assurer la complétude du patrimoine national en mettant en œuvre la collecte des nouveaux vecteurs de l'information au fur et à mesure de leur apparition : par exemple par la mise en place du dépôt légal des documents multimédias ou, dans les années les plus récentes, l'archivage de l'internet français. La transition vers le numérique est un sujet majeur pour la continuité des collections, dans la mesure où elle concerne la plupart des médias quel que soit leur mode d'entrée.

## 2. Principales évolutions 2005-2015

### a. Des publics et des pratiques en évolution<sup>2</sup>

Accueillir des publics plus divers était inscrit dès le projet d'élaboration de la Bibliothèque François-Mitterrand, par la création de la bibliothèque du Haut-de-jardin ou par une vision plus ouverte de la recherche, moins impérativement académique. Fidèle à ces orientations, la Bibliothèque a poursuivi sur cette lancée : les publics ont été globalement diversifiés, rajeunis, internationalisés.

Les années récentes ont vu une certaine baisse de la fréquentation des salles de lecture et de l'assiduité des lecteurs de la bibliothèque de recherche - diminution du nombre de visites et du nombre de documents patrimoniaux consultés par lecteur. Beaucoup d'éléments contribuent à cette situation : une baisse significative des effectifs d'étudiants en doctorat dans les humanités ; un recours moindre aux sources ; l'amélioration globale de la situation des bibliothèques universitaires en Ile de France ; des motifs plus circonstanciels aussi, comme les travaux du site François-Mitterrand comme du site Richelieu ; et surtout, le développement du numérique avec les évolutions qu'il entraîne dans les pratiques de l'ensemble des chercheurs.

Cette baisse de la fréquentation est une situation que semblent connaître la plupart des bibliothèques. La BnF n'est pas indifférente à ce constat et fait du maintien d'une fréquentation forte de ses sites physiques une orientation stratégique.

Alors qu'au début des années 2000, la consultation à distance quotidienne représentait de l'ordre du double de la fréquentation physique, elle représente aujourd'hui quinze fois le public qui franchit les portes de la bibliothèque. La bibliothèque numérique de la BnF, Gallica, qui propose aujourd'hui plus de trois millions de documents, a radicalement changé la donne. A elle seule, cette évolution montre l'ampleur de la révolution numérique à laquelle la Bibliothèque s'adapte sans cesse pour l'ensemble de ses services. Les collections de la BnF, par la massification de la consultation à distance, n'ont jamais été autant consultées en France comme à l'étranger.

S'agissant du profil disciplinaire des chercheurs accueillis et de leurs usages documentaires, l'établissement est passé en vingt ans d'une bibliothèque d'humanités (où dominaient nettement l'histoire, l'art et la littérature au détriment des disciplines juridiques, économiques et scientifiques, quasi-absentes) à une bibliothèque dans laquelle les sciences sociales et le droit ont désormais un poids non négligeable. Il s'agit donc d'un élargissement des champs disciplinaires : si la majorité des chercheurs s'intéresse encore prioritairement aux humanités (littérature, histoire, art, philosophie), les sciences sociales, le droit et l'économie font désormais partie des six domaines disciplinaires majoritaires<sup>3</sup>, que ce soit dans les déclarations des chercheurs comme dans les demandes de communication des documents en magasin. Le pari du retour à l'encyclopédisme a moins bien fonctionné pour les sciences. Les chercheurs en sciences n'ont pas trouvé ou retrouvé le chemin de la BnF, voire des bibliothèques en général, notamment du fait de la consultation à distance intensive de la littérature scientifique dans les laboratoires et les unités de recherche.

---

<sup>2</sup> Voir données chiffrées en annexe 1.

<sup>3</sup> Par ordre décroissant : littérature ; histoire ; arts ; droit, économie, politique ; philosophie ; sciences sociales ; géographie.

## **b. Un Haut-de-jardin rénové et un accès simplifié à la bibliothèque de recherche**

Conçue au passage des années 2010, l'évolution de la bibliothèque du Haut-de-jardin a été abordée comme un projet global : projet de politique documentaire et de politique culturelle, projet de services, projet d'espaces, projet de stratégie de publics.

La politique documentaire du Haut-de-jardin rénové se caractérise par des continuités et des évolutions.

Elle reste orientée vers le savoir et la culture, et le souci de la qualité de l'offre. A l'intérieur d'un cadre encyclopédique maintenu, les départements construisent une offre plus « grand public » et des points d'offres spécifiques sont développés en direction de publics particuliers.

La part de la langue française dans les collections présentées continue à s'accroître.

La volumétrie des livres imprimés proposés en Haut-de-jardin a été légèrement réduite : elle reste aujourd'hui à 300 000 volumes, mais intègre dans ce total les 15 000 volumes du Centre national du livre pour la jeunesse, arrivés depuis la réalisation de la charte précédente, et de nouveaux fonds (centres de ressources, fonds destinés à des publics spécifiques). Cette réduction a été compensée par une offre largement accrue de documents numériques.

L'accent sur l'actualité est encore renforcé : accroissement de l'offre de presse ; mise en place d'espaces « actualité et patrimoine » dans les salles ; renforcement de l'offre numérique et audiovisuelle ; développement d'une offre de télévision grâce à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ; amélioration du taux de fraîcheur des collections imprimées ; création de quatre centres de ressources interdisciplinaires, pour permettre à tous les types de publics de s'informer et de réfléchir sur de grandes questions contemporaines : Europe, développement durable, sociétés en débats, francophonie.

Dans le même temps, depuis les années 2005, la bibliothèque de recherche a vu son accès simplifié par une accréditation plus ouverte, en particulier vers les étudiants en cours de cursus, avant le doctorat, et vers les publics non académiques.

## **c. Le site Richelieu en mutation**

Après la réalisation de la Bibliothèque François-Mitterrand, la rénovation du site Richelieu, berceau historique de la Bibliothèque nationale, est le nouveau projet majeur de la BnF des années 2000 à 2020. Sur le strict plan documentaire, la lecture de recherche utilisera essentiellement la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) en Salle Labrousse, et les salles des départements spécialisés. La BnF et l'INHA s'attacheront à favoriser une circulation fluide des lecteurs entre les deux institutions par une carte commune et la communication réciproque de l'ensemble des collections d'imprimés courants dans les salles. Cette mutualisation pourrait s'étendre à l'École nationale des chartes. Les besoins de la recherche étant ainsi couverts, la Salle Ovale pourra devenir une bibliothèque ouverte à tous les publics, une sorte de Haut-de-jardin du site de Richelieu, à la fois pour s'initier aux collections du site, commencer une recherche ou poursuivre sa visite patrimoniale ou d'expositions par la mise à disposition d'environ 25 000 documents hors numérique.

## **d. Des crédits d'acquisition contraints<sup>4</sup>**

Durant la décennie 2005-2015, les moyens de la Bibliothèque ont été globalement équivalents, voire supérieurs à ceux consentis pendant certaines des « années projet ». Ce constat doit cependant être nuancé selon les acquisitions. Pour les acquisitions courantes, les crédits ont incontestablement connu une baisse même s'ils restent à un niveau important dans le paysage

---

<sup>4</sup> Voir données chiffrées en annexe 2.

des bibliothèques nationales. Une démarche très volontariste de recherche de nouveaux financements a permis en revanche de faire entrer dans les collections patrimoniales des œuvres et des fonds majeurs grâce aux mécénats, aux dons et parfois avec l'appui des souscriptions nationales, qui ne peuvent guère s'appliquer à des acquisitions courantes.

L'érosion des crédits d'acquisition courante a conduit à revoir la politique documentaire et à proratiser la baisse budgétaire en fonction des coûts documentaires tout en préservant les budgets des départements spécialisés et les collections patrimoniales. La projection de ce budget pour la période 2015-2017 permettra d'acquérir par an environ 50 000 livres imprimés, 5 000 livres numériques, 7 000 titres de périodiques imprimés et électroniques, et plus de 200 bases de données.

### 3. Perspectives d'évolution 2015-2020

Les grands axes de la politique des publics - consolidés par une réflexion collective au cours de l'année 2015 - s'inscriront en continuité : la poursuite de l'adaptation de la bibliothèque tous publics à des publics élargis ; la poursuite d'une plus large ouverture de la bibliothèque de recherche, notamment dans le cadre de la rénovation du site Richelieu, et des efforts particuliers pour fidéliser les enseignants chercheurs et les doctorants ; une diffusion culturelle et une offre numérique ayant pour priorité forte le grand public, les enseignants et scolaires, les professionnels, dont ceux de la culture. La politique documentaire s'inscrit en appui de cette politique des publics.

#### a. **Inscrire plus nettement la politique documentaire dans une logique de pertinence par rapport aux attentes et besoins de tous les publics, et associer ces derniers à sa définition**

Conformément aux engagements pris dans la *Charte documentaire des acquisitions* de 2005, l'évaluation de la politique documentaire de la Bibliothèque nationale de France a fait l'objet d'une attention accrue durant la dernière décennie. Elle s'appuie désormais sur un corpus de données quantitatives et qualitatives étoffé, permettant une meilleure connaissance des publics, de leurs attentes et de leurs usages, et une analyse plus fine des pratiques d'acquisitions.

L'ensemble de ces travaux, par la diversité de leurs approches, permet d'affiner la connaissance des publics, tant sur place qu'à distance, et témoigne du souhait de la Bibliothèque de concevoir sa politique documentaire plus en lien avec les pratiques et les attentes de ses publics d'aujourd'hui, en l'ajustant progressivement aux évolutions, tout en préservant les principes de constitution des collections sur le long terme.

S'ils témoignent d'une volonté de mieux connaître usages et appréciations des collections de la BnF, ces dispositifs sont encore en deçà des besoins en matière d'interaction avec les publics sur la politique documentaire. Inscrire de façon encore plus volontariste cette politique dans une évaluation régulière et une logique de pertinence par rapport aux attentes et besoins de tous les publics est un des enjeux importants de la période à venir. Au-delà des études et des enquêtes, la BnF travaille à associer de façon plus dynamique et interactive les usagers à la définition de ses politiques : rencontres régulières avec les représentants des lecteurs, réunions par types de publics, centralisation des remarques et suggestions, formulaire de demande d'acquisition en lien direct avec le catalogue, ...

#### **b. Adapter l'universalisme face à la mondialisation des savoirs : mieux définir la place des acquisitions étrangères**

La BnF maintient, dans les principes fondateurs de ses acquisitions, l'ouverture sur le monde qui consiste à affirmer de manière volontariste la place de langues, de littératures et de cultures non dominantes, et d'apporter aux utilisateurs de la bibliothèque de recherche les résultats des travaux menés à l'étranger.

Néanmoins, devant le constat d'une croissance de l'ensemble des productions éditoriales, à l'heure d'une mondialisation accrue des savoirs aussi, il est nécessaire de réinterroger l'ambition « universaliste » des acquisitions. Cela induira des rééquilibres internes de la politique documentaire dans le domaine des humanités, avec une augmentation de moyens sur les productions éditoriales européennes et anglo-saxonnes très consultées. A moyens constants ou en baisse, il est probable que cette croissance se fera en redéployant des budgets affectés à d'autres disciplines ou au suivi des publications d'autres continents, globalement peu consultées à la BnF ou accessibles ailleurs.

#### **c. Poursuivre l'adaptation de l'encyclopédisme**

A partir des constats d'usage faible par les publics depuis vingt ans, et compte tenu également d'un contexte de politique nationale de l'information scientifique et technique, un ajustement de la politique documentaire dans le domaine des sciences et techniques est primordial et amène à une redéfinition des orientations d'acquisitions.

Après une première révision de la politique documentaire en 2011, visant à mieux articuler les efforts de la BnF au paysage des bibliothèques scientifiques, il semble nécessaire d'aller plus loin et de proposer trois axes d'évolution à partir de 2015 :

- déplacer le curseur de la profondeur d'acquisition : toutes les sciences, y compris la médecine, doivent être représentées mais les acquisitions, dans chaque discipline, doivent rester au niveau des généralités et des études de synthèse. L'esprit recherché est celui d'un fonds encyclopédique favorisant l'interdisciplinarité ;
- revenir à la vocation patrimoniale de la Bibliothèque à travers une attention particulière portée à l'histoire des sciences et à l'enrichissement des archives numériques ;
- poursuivre l'effort de complémentarité avec l'offre documentaire des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le développement d'une consultation soutenue de la documentation en sciences sociales engendra par ailleurs une attention particulière à ces disciplines dans les arbitrages documentaires et budgétaires.

#### **d. Maîtriser la transition vers le numérique**

Afin d'assurer une transition harmonieuse du physique vers le numérique, avec un grand souci de la continuité des collections dans un contexte en constante évolution, la Bibliothèque doit affiner et adapter sa politique documentaire numérique.

- **Clarifier la politique de sélection des collectes du dépôt légal du web**

La BnF conjugue deux modèles de collecte : le premier est la collecte « large », une fois par an, couvrant le web identifié comme français. Elle est complétée par des collectes « ciblées » qui viennent en combler les principales lacunes : pour les collectes ciblées, de manière paradoxale, la BnF a ainsi été amenée à appliquer des logiques de sélection, et donc à définir une politique

documentaire, dans un cadre de dépôt légal. Pour les collectes ciblées, des disparités peuvent être constatées, en nombre de sites suivis, en profondeur ou en rythme de collecte. Dans un contexte où les contraintes budgétaires et de capacité d'archivage sont également fortes, c'est à l'harmonisation des différentes stratégies de collectes mises en place pour les collectes ciblées que la BnF doit s'atteler.

- **Ressources numériques acquises : selon les publics, anticiper ou accompagner les usages**

Pour le Haut-de-jardin comme pour la Salle Ovale à Richelieu, dans une volonté de soutenir la diffusion de la culture numérique à destination de plus larges publics, et notamment des plus jeunes, la BnF pourrait se placer dans une dynamique qui anticipera les usages et mener une politique volontariste d'offre numérique. Cela signifierait, d'ici dix ans, une offre numérique (livres, périodiques, bases de données...) beaucoup plus massive qu'actuellement, régulièrement renouvelée, francophone, renforcée en direction de tous les publics. Cette dématérialisation documentaire permettrait également de faire évoluer les espaces vers des capacités accrues pour la fréquentation, des usages nouveaux - salles de groupe en plus grand nombre, facilités d'espace pour les chercheurs - ou d'en redéployer une partie au profit de nouvelles formes de médiation culturelle (ainsi par exemple un espace permanent de présentation des collections, dont le site François-Mitterrand est démuné depuis l'ouverture).

Pour la bibliothèque de recherche, la BnF se propose davantage de continuer d'accompagner les usages des chercheurs et les mutations éditoriales, comme elle le fait depuis plusieurs années, et de définir les modalités de bascule numérique, en fonction de l'offre éditoriale et des pratiques. Les constats montrent une certaine hétérogénéité des habitudes des chercheurs selon les disciplines : très numériques en sciences, numériques en droit, économie, gestion, moins dynamiquement numériques dans les humanités. Cela signifiera, par exemple, d'élargir la dématérialisation des abonnements de périodiques selon les disciplines ; pour les livres numériques, de se concentrer avant tout sur les acquisitions de titres étrangers dans les secteurs disciplinaires où le numérique prend une part grandissante dans la production éditoriale ; pour les bases de données, d'adopter deux axes : consolider les points forts de l'offre actuelle en termes de diversité disciplinaire tout en défendant ponctuellement un positionnement de niche sur certaines ressources spécifiques, intéressant plus particulièrement les lecteurs de la BnF, et complémentaires de l'offre universitaire.

- **Adapter aussi la collecte du patrimoine aux évolutions vers le numérique**

La nouveauté pour la bibliothèque de recherche sera bientôt de pouvoir accéder à une collection patrimoniale composée de documents numériques natifs entrés à la BnF par voie de don ou d'acquisition : il s'agit de documents d'une valeur patrimoniale réelle, relevant en majorité du domaine français, pour une part conservés uniquement à la BnF et dont le nombre sera de plus en plus important : manuscrits d'écrivains, photographies, affiches et travaux graphiques, maquettes de costumes ou de décors, dessins d'architecture, la plupart de ces documents empruntent aussi peu à peu la technologie numérique pour leur création comme l'ont fait déjà les cartes et les plans ou d'autres documents techniques. Leur mise à disposition des chercheurs par la BnF, s'appuyant sur une politique documentaire réfléchie en cohérence avec les axes poursuivis pour les autres types de documents, constitue un enjeu important pour les chercheurs d'aujourd'hui et ceux de l'avenir.



Enfin, la BnF se donne comme objectif de permettre une vision panoramique de la politique d'enrichissement des collections et de numérisation rétrospective. Si globalement la numérisation met l'accent sur les disciplines fortement sollicitées en salles de lecture, il y a à infléchir les choix en fonction d'usages qui seraient spécifiques à la consultation à distance.

#### e. Concevoir à nouveau la politique documentaire dans une dimension réseau

Comme évoqué plus haut, le dispositif des pôles associés, qui assurait un partage des responsabilités sur des secteurs précis d'acquisitions avec des bibliothèques partenaires, a été peu à peu réorienté vers le signalement des collections et la numérisation partagée. Néanmoins, l'inflation documentaire, les coûts croissants de la documentation, la mobilité des étudiants et des chercheurs, rendent toujours plus nécessaire de tenir compte de l'offre des autres bibliothèques et de se concerter avec elles dans la définition de la politique documentaire.

Les partenariats disciplinaires avec des institutions détentrices de fonds d'excellence telles que la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) et la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (BINHA) seront poursuivis. Il conviendra également de renforcer les liens avec de nombreux établissements documentaires franciliens, tels que la Bibliothèque publique d'information, la bibliothèque Sainte-Geneviève et les bibliothèques universitaires. La BnF est également associée à plusieurs projets portés par l'Enseignement supérieur et la Recherche : le projet de Grand Equipement Documentaire du Campus Condorcet ; et le programme COLLEX, qui s'intéresse à l'excellence en matière de collections de bibliothèques et de services (conservation, accès, prêt, ...)

Enfin, la BnF, par son implication dans l'Initiative d'excellence pour l'information scientifique et technique (ISTEX) et son intégration au consortium Couperin, participe pleinement au paysage national de l'information scientifique et technique.

#### 4. Les entrées patrimoniales et spécialisées<sup>5</sup>

La politique d'entrées patrimoniales et spécialisées s'appuie sur :

- la connaissance des fonds d'ores et déjà présents ;
- une volonté de témoigner avec une certaine impartialité de l'évolution des goûts et des valeurs de la société ;
- une veille attentive sur les canaux de diffusion des biens culturels ;
- des réseaux actifs de relations avec l'ensemble des acteurs du patrimoine : créateurs et ayants droit, collectionneurs et marchands, métiers associés à la création comme éditeur, illustrateur, ...

En fonction des types de documents, les politiques d'enrichissement peuvent avoir des spécificités. On se maintient ici à un certain niveau de généralité, pour dégager les traits communs.

Le premier type de priorité relève de l'identité même de la Bibliothèque. En tant que bibliothèque nationale, les priorités d'intérêt peuvent être classées de la façon suivante :

---

<sup>5</sup> Pour connaître les acquisitions patrimoniales réalisées par la BnF depuis 2004, on peut consulter également les rapports sur les acquisitions patrimoniales remarquables annexés aux rapports d'activités annuels sur le site [bnf.fr : http://webapp.bnf.fr/rapport/index.html](http://webapp.bnf.fr/rapport/index.html).

- le patrimoine de notre pays, conçu par des créateurs français, ou créé, édité, diffusé en France ;
- le patrimoine étranger qui peut se trouver lié à la France par la langue (c'est toute la sphère de la francophonie), l'esprit (écrivains ayant un rapport privilégié avec la France, par exemple) ou l'histoire (période coloniale par exemple ou production de l'immigration en France) ;
- le patrimoine étranger, uniquement pour certains domaines comme les arts graphiques, les manuscrits, l'histoire du livre, la numismatique, et dans la seule mesure où l'enrichissement représente un complément significatif pour une collection déjà présente à la BnF.

L'autre type de priorité est d'ordre historique. L'opportunité de faire entrer un document patrimonial est d'abord appréciée à l'aune de ce qu'il apporte à la collection.

Elle s'impose d'emblée si le document relève du dépôt légal, que la Bibliothèque s'attache toujours à compléter, mais c'est vrai également pour les manuscrits littéraires, les collections orientales, les documents graphiques, le livre rare. La Bibliothèque enrichira ou complètera les fonds déjà très riches, elle enrichira ou complètera également les fonds dits spécifiques. De nouveaux « fonds » sont ouverts seulement si l'acquisition envisagée fait entrer une certaine masse critique ou des pièces très représentatives. Il s'agit en effet de garder à l'esprit la lisibilité du paysage patrimonial, à laquelle l'acquisition dispersée de pièces isolées ou secondaires ne pourrait que nuire.

Hors ces deux cadrages (relation au patrimoine national, continuité des collections), il est peu d'exclusive dans la politique des entrées patrimoniales de la BnF, qui se veut encyclopédique, intéressée par l'ensemble des moyens d'expression qui relèvent de sa mission, sur l'ensemble des époques. Est prégnante aussi la volonté de témoigner de la production d'un éditeur, d'un auteur, d'un moyen d'expression. Elle peut s'intéresser parfois à rassembler des « curiosités » parce qu'elles sont atypiques par rapport à ces productions.

Les acquisitions patrimoniales s'ancrent dans une tradition très longue que les conservateurs s'attachent à maintenir au nom de la continuité des collections. Dans les deux dernières décennies, des évolutions peuvent cependant être notées :

- un certain recentrage sur le patrimoine national : si les acquisitions s'attachent toujours à compléter les collections remarquables de la BnF, les acquisitions de gravures étrangères, de manuscrits orientaux, de documents cartographiques étrangers deviennent cependant plus rares ;
- une vision toujours plus ouverte de la création et de la pensée : si au-delà de la création proprement dite, la BnF a toujours été attentive à la vie de la pensée, l'attention à l'œuvre des philosophes, intellectuels, hommes ou femmes de média s'est encore renforcée. On peut également noter une attention plus soutenue au patrimoine considéré comme « populaire » et/ou « marginal ». La BnF s'intéresse aussi de plus près à l'histoire de l'édition et de ses acteurs ;
- un souci croissant du monde contemporain. De longue date, des départements ont eu des contacts avec les créateurs de leur temps. Cette tendance se généralise, et on constate des efforts croissants pour collecter les biens culturels avec moins de « recul » historique qu'on a pu connaître ou qu'on prêtait à la BnF par le passé. On peut ajouter sous le même thème l'attention que prête la BnF à l'évolution contemporaine des formes éditoriales, notamment autour du numérique ;
- une place plus grande encore pour les archives. Si la collecte d'archives est de tradition dans certains départements - département des Manuscrits, de la Musique, des Arts du spectacle -

notamment pour les raisons documentaires déjà évoquées, on peut en constater encore le développement dans la période récente y compris dans les départements en charge du dépôt légal.

On doit mentionner de façon connexe les efforts importants de la Bibliothèque en matière de communication, traitement, valorisation et recherche. Les grandes entrées patrimoniales sont désormais suivies fréquemment de communiqués de presse, d'un signalement prioritaire dans les catalogues, de numérisation, d'organisation de conférences et d'expositions - une galerie des donateurs a été créée en 2010 -, d'inscription dans les programmes de recherche ou les appels à chercheurs. Ces efforts sont particulièrement appréciés des créateurs et donateurs qui y voient une légitimation supplémentaire de leur générosité à l'égard de la Bibliothèque.

L'ensemble de ces évolutions vont très probablement s'accroître dans les années qui viennent : la BnF s'attachera certes à poursuivre l'enrichissement de ses plus remarquables et historiques collections patrimoniales. Elle s'attachera aussi à collecter :

- un patrimoine toujours plus large dans la diversité de ses objets, ou dans l'amont de la création et de l'édition, sans modifier significativement les frontières traditionnelles d'activité entre les différentes institutions patrimoniales ;
- un patrimoine plus majoritairement français ou qui entretient un rapport plus étroit avec la culture française ;
- un patrimoine plus contemporain.

## 5. Les fiches domaines

Les enrichissements des collections de la BnF sont présentés dans un ensemble de fiches-domaines qui présentent les grands axes de développement : vingt fiches thématiques permettant une lecture par grands domaines disciplinaires ; huit fiches transversales par types de documents<sup>6</sup>.

- **Les fiches thématiques**

Vingt thèmes ont été définis, de manière à donner une lisibilité d'ensemble à la politique documentaire de la BnF par grands domaines de la connaissance :

- livre et sciences de l'information : histoire du livre, bibliothéconomie, bibliographie, édition ;
- presse et médias ;
- philosophie ;
- psychologie, psychanalyse ;
- religions ;
- sciences sociales : anthropologie, ethnologie, sociologie, sciences de l'éducation ;
- science politique ;
- économie, gestion et monde de l'entreprise ;
- droit et publications officielles ;
- langues et littératures gréco-latines, françaises et francophones - linguistique générale ;
- langues et littératures étrangères ;
- jeunesse ;

---

<sup>6</sup> Se reporter à la version intégrale de la charte documentaire pour les fiches domaines détaillées : [http://www.bnf.fr/documents/charte\\_doc\\_integrale.pdf](http://www.bnf.fr/documents/charte_doc_integrale.pdf)

- sciences et techniques ;
- art ;
- musique, opéra ;
- arts du spectacle et cinéma ;
- loisirs : jeux vidéo, sports, gastronomie ;
- géographie et cartographie ;
- histoire ;
- préhistoire, archéologie et numismatique.

Chaque fiche, après avoir donné des repères historiques sur la place du domaine dans les collections de la BnF, énonce les grands axes des acquisitions de livres et revues imprimés courants par site et espace (Haut-de-jardin, Rez-de-jardin, magasins du site François-Mitterrand, Richelieu-Arsenal-Opéra-Jean Vilar), en précise la couverture géographique et linguistique, et fixe des volumétries cible annuelles.

Y est également précisée la politique d'acquisitions de ressources électroniques (bases de données, périodiques en ligne, livres numériques) et de sélection pour l'archivage ciblé du web.

Sont ensuite définis, en fonction de chaque domaine, les grands axes des acquisitions pour les autres types de documents : manuscrits et archives, documents audiovisuels, imprimés exceptionnels, partitions, documents cartographiques, etc.

Enfin, chaque fiche replace le domaine dans son environnement documentaire.

- **Les fiches par types de documents**

L'ensemble des types de documents a été intégré dans les fiches thématiques : cela permet, pour un thème donné, d'avoir une vision aussi complète que possible des enrichissements des collections en relation avec ce thème, que ce soit pour les imprimés, les documents spécialisés, par acquisition courante ou patrimoniale ou autre mode d'entrée.

Il est néanmoins apparu utile, pour faciliter une approche de synthèse, de reprendre certains éléments par types de documents. Ainsi, des fiches supplémentaires ont été ajoutées pour les manuscrits et archives, les documents graphiques et photographiques, les livres d'artistes, les documents audiovisuels et les éphémères.

## Annexe 1. Les publics en 2014.

Catégorie socio-professionnelle	Données globales	Détail par espace		
		Haut-de-jardin <sup>7</sup>	Rez-de-jardin	Richelieu-Arsenal-Opéra
Lycéens	3,8%	6,5%	0,2%	0,1%
Etudiants licence 1 à 3	25,3%	40,4%	1,9%	1,3%
Etudiants master 1	8,2%	9,6%	6,4%	5,6%
Etudiants master 2	10,3%	10,5%	12,2%	8,7%
Doctorants	13,8%	6,3%	28,5%	22,6%
Enseignants du supérieur et chercheurs	13,2%	2,6%	26,8%	31,6%
Professionnels des bibliothèques, musées, archives, arts et spectacle, information, métiers du livre	4,4%	1,4%	6,8%	11,9%
Cadres secteur public/privé, enseignants du primaire et du secondaire	3,6%	2,3%	4,5%	4,5%
Autres professions	4,4%	4,1%	5,1%	5,4%
Recherche d'emploi et projet professionnel	7,6%	11,7%	2,2%	0,8%
Retraités	2,8%	0,8%	4,8%	6,7%
Sans activité professionnelle	2,6%	3,8%	0,6%	0,6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Annexe 2. Données budgétaires.

### Acquisitions courantes et spécialisées par types de documents (de 2010 à 2015)

Budget (en €)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Livres imprimés</b>	3 880 000	3 660 000	3 400 000	3 247 000	3 000 000	2 746 000
<b>Livres numériques</b>	395 000	510 000	688 000	660 000	500 000	540 000
<b>Périodiques imprimés</b>	3 510 000	1 613 000	1 500 000	1 253 000	1 260 000	1 406 000
<b>Périodiques électroniques</b>	555 000	1 270 000	1 400 000	1 500 000	1 425 000	1 110 000
<b>Salle de la presse</b>	180 000	250 000	250 000	220 000	250 000	200 000
<b>Microformes</b>	180 000	162 000	166 000	100 000	50 000	237 000
<b>Documents spécialisés</b>	346 000	302 000	321 000	300 000	200 000	252 000
<b>Documents audiovisuels</b>	130 000	170 000	142 000	130 000	130 000	134 000
<b>Documentation électronique</b>	1 150 000	1 250 000	1 450 000	1 420 000	1 400 000	1 450 000
<b>Archives électroniques</b>	333 000	281 000	720 000	500 000	315 000	275 000
<b>Echanges</b>	-	-	70 000	70 000	70 000	70 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 659 000</b>	<b>9 468 000</b>	<b>10 107 000</b>	<b>9 400 000</b>	<b>8 600 000</b>	<b>8 420 000</b>

### Répartition par champs disciplinaires des acquisitions courantes 2015 (en milliers d'€)<sup>8</sup>

	Livres imprimés	Livres numériques	Périodiques (papier et numérique)	Microformes	Doc. audiovisuels	Doc. électronique	Archives électroniques	Total	%
Généralités et presse	166	7	343	237	0	217	21	991	12%
Sciences humaines	613	42	269	0	21	142	21	1108	14%
Sciences sociales *	755	139	813	0	12	548	21	2288	29%
Sciences, techniques	310	301	981	0	8	345	191	2136	26%
Littérature, art	902	51	310	0	93	198	21	1575	19%
Total	2746	540	2716	237	134	1450	275	8098	100%

\* Y compris droit et économie

<sup>7</sup> Les pourcentages donnés pour le Haut-de-jardin prennent en considération uniquement les lecteurs porteurs d'une carte annuelle.

<sup>8</sup> Hors acquisitions spécialisées et échanges.

## Acquisitions courantes et spécialisées par départements (en 2015)

Budget initial 2015 en € par département	Livres imprimés	Livres électroniques	Périodiques imprimés	Périodiques électroniques	Archives électroniques	Salle de la presse	Microformes	Documents spécialisés	Documents audiovisuels	Documentation électronique	Echanges	Total départements	% par département
Philosophie histoire sciences de l'homme	686 000	8 200	331 000	87 500	-	-	-	-	-	67 000	-	1 179 700	14,0%
Droit économie politique	510 000	22 500	517 000	136 200	-	180 000	237 000	-	-	544 000	-	2 146 700	25,5%
Sciences et techniques	258 000	458 600	136 000	860 000	190 000	-	-	-	-	303 000	-	2 205 600	26,2%
Littérature et art	609 000	7 800	210 240	18 500	-	-	-	-	-	83 000	-	928 540	11,0%
Audiovisuel	42 000	2 900	28 400	3 200	-	-	-	-	134 000	4 700	-	215 200	2,6%
Réserve des Livres rares	25 000	-	3 100	-	-	-	-	34 000	-	-	-	62 100	0,7%
Orientation et recherche bibliographique	54 500	-	86 900	2 400	-	-	-	-	-	-	-	143 800	1,7%
Arsenal	51 000	-	15 600	-	-	-	-	8 900	-	-	-	75 500	0,9%
Arts du spectacle	19 500	-	10 600	400	-	-	-	33 600	-	2 600	-	66 700	0,8%
Cartes et plans	17 000	-	4 800	1 100	-	-	-	30 000	-	-	-	52 900	0,6%
Estampes et photographie	29 000	-	4 500	-	-	-	-	104 000	-	-	-	137 500	1,6%
Manuscrits	44 500	-	8 200	-	-	-	-	30 000	-	-	-	82 700	1,0%
Monnaies et médailles	19 000	-	7 000	-	-	-	-	7 800	-	-	-	33 800	0,4%
Musique et Opéra	86 500	-	17 400	700	-	-	-	3 700	-	23 100	-	131 400	1,6%
Dépenses transverses centralisées	295 000	40 000	25 260	-	85 000	20 000	-	-	-	422 600	70 000	957 860	11,4%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 746 000</b>	<b>540 000</b>	<b>1 406 000</b>	<b>1 110 000</b>	<b>275 000</b>	<b>200 000</b>	<b>237 000</b>	<b>252 000</b>	<b>134 000</b>	<b>1 450 000</b>	<b>70 000</b>	<b>8 420 000</b>	<b>100,0%</b>

## Acquisitions patrimoniales par départements (de 2010 à 2014)

Départements	2010	2011	2012	2013	2014	Total (en €)
Arsenal	48 344	55 399	54 763	250 374	275 654	684 534
Arts du spectacle	191 191	105 772	40 324	105 657	57 129	500 073
Cartes et plans	185 639	566 636	37 024	33 868	157 535	980 702
Audiovisuel	9 000	21 000	15 000	15 203	14 653	74 856
Monnaies et médailles	45 016	73 122	19 297	40 321	28 906	206 662
Musique	136 689	256 789	153 012	56 505	87 171	690 165
Réserve des livres rares	230 751	328 894	220 302	272 517	286 150	1 338 614
Estampes et photographie	72 655	223 980	251 891	336 524	380 275	1 265 325
Manuscrits	7 488 924	6 443 369	1 939 889	3 253 602	5 765 727	24 891 511
<b>Total</b>	<b>8 408 209</b>	<b>8 074 961</b>	<b>2 731 502</b>	<b>4 364 571</b>	<b>7 053 200</b>	<b>30 632 442</b>